

## **CAMPAGNE TAXE D'APPRENTISSAGE** **Année 2019 (salaires 2018)**

Madame, Monsieur,

Avant le 1<sup>er</sup> mars 2019, votre entreprise doit s'exonérer  
**du versement de la Taxe d'Apprentissage**  
par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (OCTA).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que  
**l'ESAT Valérie BONAFÉ**,  
Établissement et Service d'Aide par le Travail  
géré par l'APAJH du Tarn  
**est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage**  
au titre de de la part « hors quota » par dérogation  
(arrêté préfectoral n°3/2016 fixant la liste des  
établissements habilités dans le cadre de l'article L6241-8  
du code du travail).

À ce titre, nous nous permettons de vous soumettre  
**une demande de subvention**  
**de la part hors quota**  
qui peut s'élever jusqu'à 26% de la taxe d'apprentissage  
au titre du barème hors quota.

Le hors quota - également dénommé « barème » -  
permet d'assurer  
**le financement des formations initiales professionnelles et  
technologiques à temps plein,  
hors cadre de l'apprentissage.**

Ces dépenses sont libératoires et viennent en déduction du  
montant global de la taxe d'apprentissage, une fois la  
fraction et le quota acquitté.

**Verser cette part hors quota à l'ESAT Valérie BONAFE  
c'est contribuer à la formation professionnelle  
de 50 travailleurs en situation de handicap  
et leur permettre de :**

☛ **Développer leur compétence et en acquérir de  
nouvelles, dans les domaines ci-dessous :**

- cuisine centrale (agent polyvalent de restauration, livreur en liaison froide, magasinier, plongeur et laverie, pâtisserie),
  - bucheronnage (ouvrier polyvalent bois),
  - agent d'entretien et d'hygiène des locaux,
  - ouvrier d'entretien des espaces verts,
- agent de conditionnement général alimentaire,

☛ **Favoriser leur développement personnel,**

☛ **Contribuer à leur insertion sociale.**

**Comment faire ?  
C'est très simple.**

Vous pouvez vous acquitter de cette taxe directement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de votre choix (chambre de commerce, chambre des métiers...), en demandant explicitement à celui-ci de reverser la partie

hors quota à :

**ESAT Valérie BONAFÉ**

**APAJH du Tarn**

**Les Fournials**

**81360 MONTREDON-LABESSONNIE**

**SIRET : 301.691.259.00156**

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre  
l'ESAT Valérie BONAFÉ

au 05.63.72.68.50 ou [esat@apajh81.org](mailto:esat@apajh81.org).

Je vous invite à aller voir plus en détail les activités de  
cet établissement sur nos sites internet :

[www.apajh81.org](http://www.apajh81.org)

<http://esat.apajh81.org>

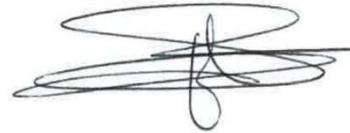
Vous pouvez également vous renseigner auprès de la  
référente de l'ARS qui a en charge la perception de la  
taxe d'apprentissage pour les établissements médico-  
sociaux pour personnes handicapées :

**Mme Annabelle PARISSET au 05.34.30.24.81**

Si vous acceptiez notre demande, je vous serais reconnaissant(e) de nous en informer en nous retournant le document ci-dessous, document qui va nous permettre de vérifier que vos intentions ont bien été respectées par l'OCTA.

**Par avance, nous vous remercions  
de l'effort  
que vous pourrez faire en faveur de notre établissement.**

La Directrice,  
Fabienne CROS



## **TAXE D'APPRENTISSAGE 2019**

### ENGAGEMENT DE VERSEMENT / PART HORS-QUOTA (structure habilitée à percevoir du hors-quota par dérogation)

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'OCTA, pourriez-vous compléter ce document et nous le renvoyer **avant le 28 février 2019** à l'adresse suivante :

**ESAT Valérie BONAFÉ**  
**APAJH du Tarn**  
**Les Fournials**  
**81360 MONTREDON-LABESSONNIE**

Ou à [esat@apajh81.org](mailto:esat@apajh81.org)

nom de l'entreprise : .....  
adresse : .....  
code postal : ..... ville : .....  
contact dans l'entreprise : .....  
fonction : .....  
téléphone : ..... mail : .....

votre Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) : .....  
montant attribué à l'ESAT Valérie BONAFÉ au titre de la taxe d'apprentissage 2019  
(partie « hors quota par dérogation » plafonnée à 26% du hors quota) ..... €

Pour nous aider, il suffit :

1/ d'inscrire sur le Bordereau de Versement à votre organisme collecteur les informations suivantes :

- l'établissement à subventionner : **ESAT Valérie BONAFÉ**  
**APAJH du Tarn**  
**Les Fournials**

**81360 MONTREDON-LABESSONNIE**

Siret : 301.691.259.00156

au titre de la somme attribuée au titre du « hors-quota par dérogation »

2/ de nous tenir informés de votre soutien en nous renvoyant le présent document

**EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE SOUTIEN**

Fait le :

Cachet de l'entreprise et signature :